



Fédération **A**utonome de la Fonction Publique

Âge Pivot : Retrait provisoire – 11 décembre 2019 – 11 janvier 2020 - 1 Mois de Mouvement Social ...

Sans surprise, La **F**édération **A**utonome de la **F**onction **P**ublique (**FA-FP**) ne crie pas victoire après la lecture du courrier du Premier Ministre de ce samedi 11 janvier 2020.

Cette annonce n'étant en fait qu'un retrait « **Provisoire** » de l'âge pivot, la référence à l'âge d'équilibre n'étant nullement supprimée dans cette nouvelle version du projet de loi instituant un système universel de retraite.

Cette décision est pour la **FA-FP** de la simple communication afin de faire croire aux français qu'ils ont été écoutés et entendus.

La **FA-FP** ne s'attendait pas à autre chose depuis l'annonce de la création de cet âge d'équilibre le 11 décembre 2019, la seule surprise reste est le choix de la date de cette annonce. Celle-ci ne change rien aux attentes de la **FA-FP** à propos de ce projet de loi – **reprendre entièrement les discussions.**

Cette mesure paramétrique retirée **TEMPORAIREMENT** par le gouvernement ne concerne pas la mesure systémique appelée « âge d'équilibre », qui dans les faits est l'axe principal et financier de la réforme.

Le gouvernement, a retiré « **PROVISOIREMENT** » la mesure d'équilibre à court terme qui permet d'instaurer une décote ou une surcote à 62 ans et 4 mois à partir de 2022 pour atteindre 64 ans en 2027.

En réalité, le gouvernement pourra, sans aucun souci, **réintroduire l'âge pivot à 64 ans par ordonnance.**

La **FA-FP**, fidèle à ses principes ne valide pas la destruction du droit social.

La **FA-FP** profondément attachée à la solidarité, récuse la division entre générations et catégories professionnelles.

La **FA-FP** s'oppose à ce que les jeunes générations subissent cette réforme.

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

La **FA-FP** participera à toutes les négociations où il sera question :

- du maintien de la catégorie active et son actualisation ;
- des augmentations générales de salaire ;
- des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et un plan de titularisation des contractuels ;
- de la défense des missions publiques et donc de l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation.

La **FA-FP continuera de s'impliquer dans tous les espaces de dialogue afin d'obtenir des droits à pension permettant à toutes celles et ceux qui assurent des missions de service public, d'envisager leurs retraites dans des conditions décentes.**

Contact presse : Pascal KESSLER
Président de la **FA-FP**
Tel : 06.81.01.38.51